



Une Europe des droits et des valeurs : Le Traité de Lisbonne

La dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit et les droits de l'homme :

ces valeurs fondamentales de l'Union européenne sont énoncées dès les premières pages du **traité de Lisbonne**.

Elles sont communes à tous les États membres et tout pays européen souhaitant devenir membre de l'Union doit les respecter.

La promotion de ces valeurs, de la paix et du bien-être des peuples compte désormais parmi les principaux objectifs de l'Union. Ces objectifs généraux sont assortis d'objectifs plus détaillés, visant notamment à promouvoir la justice et la protection sociale et à lutter contre la discrimination et l'exclusion sociale.

Le traité de Lisbonne contient de grandes avancées en matière de protection des droits fondamentaux.

Article 3.3 du traité de Lisbonne :

Elle (l'Union) combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociales, l'égalité entre les femmes et les hommes, **la solidarité entre les générations** et la protection des droits de l'enfant.



Le Traité de Lisbonne

Dans un monde globalisé en constante mutation, l'Europe doit faire face à de nouveaux enjeux. La mondialisation de l'économie, l'évolution démographique, le changement climatique, l'approvisionnement énergétique ou les nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité sont autant de défis auxquels l'Europe du 21^e siècle se trouve confrontée. Face à ces enjeux, les États membres de l'Union européenne se sont mis d'accord sur un nouveau traité transformant l'organisation institutionnelle de l'Union.

Le traité de Lisbonne a été signé le 13 décembre 2007 à Lisbonne et est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, après ratification par les 27 États membres de l'Union européenne.

Face aux évolutions que connaît l'Union européenne, le traité de Lisbonne permet ainsi:

- d'adapter les institutions européennes et leurs méthodes de travail
- de renforcer la légitimité démocratique de l'Union et de consolider le socle de valeurs fondamentales.

La Charte des droits fondamentaux

Le traité de Lisbonne garantit la mise en œuvre de la **Charte des droits fondamentaux**.

Cette charte regroupe tous les droits fondamentaux au sein de six grands chapitres: la dignité, la liberté, l'égalité, la solidarité, la citoyenneté, la justice.

Préambule de la Charte des droits fondamentaux :

Les peuples de l'Europe, en établissant entre eux une union sans cesse plus étroite, ont décidé de partager un avenir pacifique fondé sur des valeurs communes. Consciente de son patrimoine spirituel et moral, l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de **solidarité**; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'État de droit. Elle place la personne au cœur de son action en instituant la citoyenneté de l'Union et en créant un espace de liberté, de sécurité et de justice. L'Union contribue à la préservation et au développement de ces valeurs communes dans le respect de la diversité des cultures et des traditions des peuples de l'Europe, ainsi que de l'identité nationale des États membres et de l'organisation de leurs pouvoirs publics au niveau national, régional et local; elle cherche à promouvoir un développement équilibré et durable et assure la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, ainsi que la

liberté d'établissement. À cette fin, il est nécessaire, en les rendant plus visibles dans une Charte, de renforcer la protection des droits fondamentaux à la lumière de l'évolution de la société, du progrès social et des développements scientifiques et technologiques. (...) La jouissance de ces droits entraîne des responsabilités et des devoirs tant à l'égard d'autrui qu'à l'égard de la communauté humaine et des **générations futures**.





De profondes mutations démographiques

Les mutations démographiques transforment les sociétés européennes :

Le changement démographique est une réalité incontestable qui frappe l'Europe de plein fouet.

La Commission européenne a publié en avril 2011 son troisième rapport sur la démographie.

Ce rapport met en évidence une augmentation significative du pourcentage de personnes de plus de 65 ans dans la population européenne, de 13,7 % en 1990 à 17,4 % en 2010. **Selon les prévisions, d'ici 2060, environ 30 % de la population de l'UE aura plus de 65 ans.** L'augmentation du nombre des « personnes les plus âgées » (celles de plus de 80 ans) est particulièrement marquée.

Toujours selon les prévisions, le pourcentage des plus de 80 ans devrait quadrupler entre 1990 et 2060.

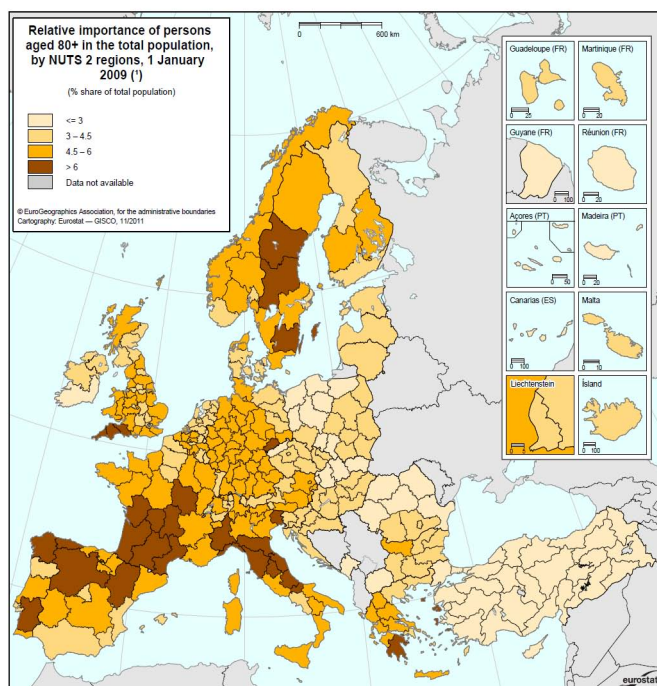
Les effets du vieillissement démographique se feront sentir dans tous les pays d'Europe.

Toutefois, comme le montre clairement une récente étude du Comité des régions, «Active Ageing : local and regional solutions», certaines régions seront plus touchées que d'autres.

En 2030, le pourcentage de la population âgée de plus de 65 ans devrait se situer entre 10,4 % et 37,3 %, selon les régions.



Part relative des personnes âgées de 80 ans ou plus dans la population totale au 1^{er} janvier 2009.



(*) 2008 instead of 2009 for regions in Belgium, the United Kingdom and Turkey.

Source: Eurostat (online data code: demo_r_d2jan)

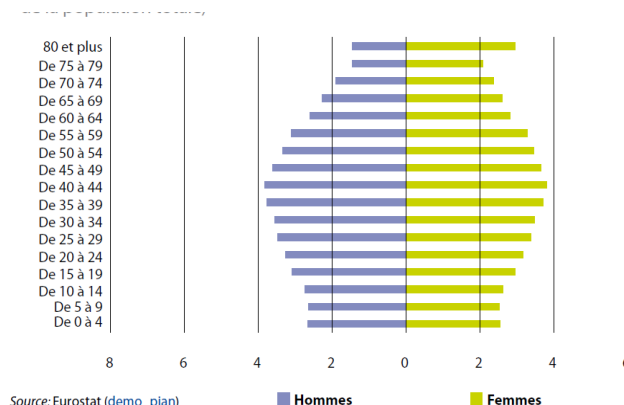
Comme l'illustre cette carte, les prévisions relatives au ratio de dépendance des personnes âgées (c'est-à-dire le nombre de personnes âgées par rapport au nombre de personnes en âge de travailler) varient fortement entre les régions.

Il est le plus élevé dans le Chemnitz (une région de l'ancienne Allemagne de l'Est, qui connaît une émigration significative), avec 70 %, et le plus faible, 15 %, dans le centre de Londres (« Inner London »), une région qui attire beaucoup de jeunes et de travailleurs.



De profondes mutations démographiques

Pyramide des âges dans l'Union européenne à 27 en 2008
(en % de la population totale)



L'impact du vieillissement de la population au sein de l'Union européenne devrait prendre une importance majeure dans les décennies à venir :

- Les taux de natalité systématiquement bas et l'augmentation de l'espérance de vie vont modifier la forme de la pyramide des âges de l'UE-27.

- Le changement le plus important sera probablement la transition marquée vers une population beaucoup plus âgée, phénomène lié à l'augmentation de l'espérance de vie et cette tendance apparaît déjà clairement dans plusieurs Etats membres. En conséquence, la proportion de personnes en âge de travailler dans l'UE-27 diminue en même temps que le nombre de personnes qui envisagent de prendre leur retraite augmente.

- La part de personnes âgées sur la population totale va progresser de manière significative à partir de 2010, alors que la génération du baby-boom d'après-guerre commence à atteindre l'âge de la retraite.



Part des plus de 80 ans dans la population de l'UE/27	
1965	1,6 %
1975	2,0 %
1985	2,7 %
1995	3,6 %
2005	4,0 %
2009	4,5 %

En outre, la rupture progressive de l'unité familiale traditionnelle au sein de l'UE signifie qu'une part croissante de personnes âgées risquent de vivre seules à l'avenir.

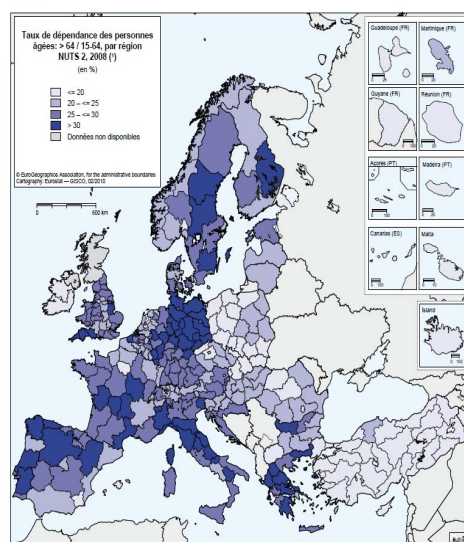
Ce changement va probablement entraîner une **augmentation considérable des besoins en soins dispensés par des professionnels**, en particulier parce que les projections démographiques montrent que le groupe d'âge dont la croissance sera la plus rapide dans l'UE à 27 sera celui des personnes âgées de plus de 80 ans.

En conséquence, parmi les difficultés majeures, il s'agira de fournir des services sociaux et des soins de santé, ainsi que des logements, des infrastructures de transport / de mobilité et d'autres infrastructures publiques adaptées à ce groupe d'âge.

Cela a conduit à un débat sur la manière dont les pays européens allaient faire face au vieillissement de la population et sur l'impact que celui-ci allait avoir, entre autres, sur les marchés de l'emploi, les pensions et les services de soins de santé, le logement ou les services sociaux.

Afin de faire face à ces défis, la Commission européenne a publié, en mars 2005, un livre vert intitulé "**Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations**", qui reconnaissait qu'il allait de plus en plus falloir venir en aide à un nombre croissant de personnes âgées dépendantes (beaucoup vivant seules), alors qu'une part croissante de jeunes adultes allaient probablement continuer à vivre chez leurs parents bien au-delà de l'âge de 20 ans...

Taux de dépendance des personnes âgées par région : population âgée de 65 ans et plus par rapport à la population âgée entre 15 et 64 ans;





Les objectifs de l'Union européenne

Face aux changements démographiques, la Commission européenne a publié un « livre vert » qui affirme trois priorités essentielles :

- retrouver le chemin de la **croissance démographique** ;
- veiller à un **équilibre entre les générations** dans le partage du temps tout au long de la vie, dans la répartition des fruits de la croissance, et dans celle des besoins de financement liés aux pensions et à la santé ;



- inventer des **transitions nouvelles entre les âges** : un nombre croissant de «jeunes retraités» est désireux de participer à la vie sociale et économique, le temps des études s'allonge, et les « jeunes actifs » ont envie de temps pour leurs enfants. Ces évolutions changent les frontières et les transitions entre activité et inactivité.

La Commission européenne est l'institution qui élabore et propose la législation européenne. Présidée par José Manuel Barroso, elle est également chargée de la mise en œuvre des politiques européennes.



De son côté le Parlement européen, dans un rapport de 2012, a adopté une résolution sur le «défi démocratique et la solidarité et la solidarité entre les générations».

Par cette résolution, le Parlement européen :

1. définit l'équité intergénérationnelle comme la répartition équilibrée des besoins et des charges entre les générations ;



Le Parlement européen est composé de 750 députés élus au suffrage universel direct pour un mandat de 5 ans. Les députés européens représentent les citoyens de l'Union européenne. Le Traité de Lisbonne a étendu les domaines de compétences du Parlement européen pour lui donner un poids équivalent à celui du Conseil qui représente les pays.

2. estime qu'une coexistence réussie des générations repose sur les valeurs fondamentales de liberté, de solidarité et d'équité et doit être caractérisée par le respect mutuel, la responsabilité et la sollicitude ;
3. constate avec satisfaction l'allongement de la durée de vie des personnes qui sont actives plus longtemps et participent pleinement et avec détermination à la vie sociale; par ailleurs, les taux de natalité sont à leurs plus bas niveaux depuis des décennies dans les États membres, ce qui pourrait peser lourdement sur les générations à venir et provoquer des conflits en termes de répartition ;
4. estime que l'objectif d'une politique traitant équitablement les générations est de jeter les bases d'un dialogue ouvert et honnête entre les générations et de créer des instruments à cet effet, pour que tous en tirent profit ;
5. estime qu'il convient d'affirmer clairement que les personnes âgées ne constituent pas une charge mais qu'elles sont au contraire un atout pour l'économie et la société en raison de leur expérience, de ce qu'elles ont réalisé et de leurs connaissances.



Le vieillissement actif

Le concept de vieillissement actif fait référence à l'idée de demeurer actif malgré l'âge en travaillant plus longtemps, en partant plus tard à la retraite, en faisant du bénévolat pendant la retraite et en pratiquant dans activités saines adaptées à l'âge.



FRANCE 10/14

Utilisé tout d'abord par les anglo-saxons, ce concept s'est développé sur le continent européen. .

Dans le cadre du vieillissement actif, l'Union européenne insiste sur quatre « piliers » :

- la formation tout au long de la vie,
- la qualité des conditions de travail,
- la viabilité des systèmes de retraite,
- et la lutte contre les discriminations liées à l'âge.

Pour l'Union européenne, le vieillissement réussi est un processus qui vise à optimiser l'égalité des chances pour que la santé permette à des personnes plus âgées de prendre une part active dans la société et d'apprécier une qualité de vie qui permette l'autonomie et le bien être.

L'Organisation mondiale de la santé définit le vieillissement actif comme « un processus qui consiste à optimiser les possibilités de vie en bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse. Il permet aux personnes d'atteindre leur potentiel de bien-être tout au long de leur vie et de participer à la société selon leurs besoins, désirs et capacités, tout en leur fournissant la protection, la sécurité et le soutien dont elles ont besoin » (2002).



Les politiques européennes en matière de vieillissement actif visent trois groupes cibles en fonction de l'âge :

- les 55/65 ans : ces politiques incitent les entreprises à garder les travailleurs le plus longtemps possible sur le marché du travail grâce à un dialogue social de qualité.
- Les 65/75 ans : les politiques européennes visent le maintien de l'autonomie des personnes et leur participation à la vie sociale. L'accent est mis sur la prévention et sur la personnalisation des parcours.
- Les plus de 75 ans : les politiques ont pour objectif de gérer la dépendance des plus âgés.



La solidarité intergénérationnelle

La solidarité intergénérationnelle signifie le soutien mutuel et la coopération entre différents groupes d'âge.

La solidarité intergénérationnelle n'est pas une relation à sens unique entre la population active jeune et la population âgée inactive. La solidarité entre les générations n'est pas seulement l'aide que peuvent apporter les plus jeunes au âgés. Elle concerne tous les âges et toutes les générations : les plus anciens ayant aussi de nombreuses possibilités de s'engager dans des démarches solidaires vis-vis des plus jeunes.

Tenir compte des besoins de toutes les générations suppose une solidarité qui ne concerne pas que les enfants et les personnes âgées, mais également les jeunes et les générations intermédiaires. Tous les âges sont concernés. La solidarité entre les générations est une des conditions du vieillissement actif.



Le vieillissement actif et la solidarité entre générations : conditions pour une société plus équitable.

László Andor, Commissaire Européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'intégration a déclaré: "*Promouvoir le vieillissement actif signifie aider les aînés à rester au travail et à partager leur expérience. Cela signifie pour eux continuer de jouer un rôle actif dans la société, vivre autant que possible en bonne santé et autonome, et avoir une vie bien remplie. Promouvoir le vieillissement actif est essentiel pour atteindre notre objectif de 75 % de taux d'emploi et faire sortir au moins 20 millions de personnes de la pauvreté d'ici 2020*".

Europe 2020.

Europe 2020 est la stratégie de croissance que l'Union européenne a adoptée pour les dix années à venir.

Dans un monde en mutation, l'Union doit devenir une économie intelligente, durable et inclusive. Ces trois priorités qui se renforcent mutuellement doivent aider l'Union et ses États membres à assurer des niveaux élevés d'emploi, de productivité et de cohésion sociale.

Les cinq objectifs de l'Union européenne pour 2020 :

1. Un emploi pour 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans
2. : investissement de 3 % du PIB de l'UE dans la recherche et l'innovation
3. Changement climatique et énergie :
 - Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990
 - Utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 %
 - Augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique
4. Éducation :
 - Abaissement du taux de décrochage scolaire à moins de 10 %
 - Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans
5. Pauvreté et exclusion sociale : Réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale.



2012 une année européenne pour commencer à bâtir une société meilleure pour tous les âges.

Année européenne du **vieillessement actif** et de la **solidarité intergénérationnelle** 2012



2012 – une Année européenne pour commencer à bâtir une société meilleure pour tous les âges

Il n'est jamais trop tard pour ...



... être jeune d'esprit



L'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité

intergénérationnelle 2012 vise à faire prendre conscience de la contribution qu'apportent les personnes âgées à la société et des nombreux moyens qui existent pour favoriser cette contribution. Son objectif est aussi d'encourager les décideurs politiques et les acteurs concernés à prendre des mesures pour faciliter le vieillissement actif et renforcer la solidarité intergénérationnelle à tous les niveaux.

L'année 2012 a été proclamée «Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle» : une occasion de se rappeler que les Européens vivent aujourd'hui plus longtemps et en meilleure santé, et de s'interroger sur les perspectives que cela ouvre.

Cette Année Européenne a pour but de sensibiliser l'opinion au thème du vieillissement actif, notamment dans les domaines de l'emploi, de la participation à la vie de la société et de l'autonomie des personnes âgées.

Les principaux objectifs de l'Année 2012 seront de :

- Favoriser le vieillissement actif sur le marché du travail ;
- Favoriser le vieillissement actif au sein de la communauté, en soutenant la citoyenneté active, le bénévolat et les aidants proches ;
- Favoriser le vieillissement actif à domicile, en permettant une vie autonome et en bonne santé ;
- Accroître la coopération et la solidarité entre les générations.

L'Année Européenne 2012 englobe trois dimensions du vieillissement actif :

- Le vieillissement actif sur le plan de l'emploi. Encourager les salariés les plus âgés à rester dans le monde du travail exige notamment une amélioration des conditions de travail et leur adaptation à l'état de santé et aux besoins des seniors, de leur permettre de mettre à jour leurs compétences en leur donnant un meilleur accès à la formation continue, et la réforme des systèmes fiscaux et de prévoyance pour mettre en place des incitations efficaces à leur maintien dans la vie active.
- La participation à la vie de la société. Améliorer les chances et les conditions générales pour permettre aux anciens d'apporter leur contribution à la société en tant que bénévoles ou proches soignants et de participer à la vie sociale, évitant ainsi l'isolement social et un grand nombre de problèmes et de risques qui y sont liés.
- L'autonomie. Promouvoir la santé et la prévention à travers des mesures visant à augmenter le nombre d'années de bonne condition physique et à prévenir la dépendance, et rendre l'environnement plus favorable à l'âge pour permettre aux personnes âgées de rester autonomes le plus longtemps possible.

La Journée européenne de la solidarité entre les générations

L'Union européenne a, depuis 2009, établi le 29 avril comme Journée européenne de la solidarité entre les générations. Cette journée est l'occasion pour l'Union européenne de réaffirmer son engagement dans ce domaine, et pour les jeunes et les personnes âgées de se rencontrer pour échanger leurs expériences et leurs compétences.

